

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1445

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un débat qui en cache un autre

4 Suisse actuelle

Assurance maternité: Projet minimaliste comme point de départ
Remarques sexistes: Les mille et une formes du harcèlement sexuel

6 Monde

Plein feux sur les femmes rurales
Marche mondiale des femmes pour l'an 2000: une armée qui se bat sans armes
Une poignée d'Afghanes en lutte contre l'intégrisme
Partout les femmes résistent

10 Dossier

Solution du délai: oui à l'avis des femmes

18 Brèves

20 Formation

21 Recherche

24 études sur l'égalité des Suisses

22 Culturelles

Globlives: Au cœur de la rencontre
Le tramway bleu
Ce qui arrive aux femmes qui veulent une carrière... et un homme

24 Femme illustre

L'extraordinaire Grace Murray Hopper

Avertissement

Compte tenu des différentes sensibilités, au sein de la rédaction, à l'égard de la féminisation des noms, de l'accord des adjectifs et des participes, chaque rédactrice de FS rédige selon ses convictions en la matière, sauf exigences particulières des interlocutrices.

Prochain délai de rédaction

10 octobre 2000

Couverture

Page de couverture de *l'Histoire illustrée de la contraception de l'Antiquité à nos jours* de A. Netter et H. Rozenbaum, publiée aux Editions Roger Dacosta, 1985

Édito



Deux ans après le Conseil national, le Conseil des Etats approuvait le 21 septembre la solution du délai proposée par l'initiative Haering Binder en 1993. Avec cependant quelques modifications, dont la plus importante est la réduction du délai de 14 semaines à 12 semaines durant lesquelles les femmes peuvent avorter impunément. Après des années de débats et avec vingt ans de retard sur la plupart des pays européens, la Suisse est-elle sur le point d'accorder légalement aux femmes le droit de choisir d'avorter?

Cette décision en faveur du régime du délai, adoptée de justesse il est vrai, est sans doute une date importante dans l'histoire de la lutte pour le libre accès à l'interruption de grossesse (IVG) en Suisse. Les groupes militant pour la décriminalisation peuvent se féliciter du travail de sensibilisation accompli ces trente dernières années. Leur inlassable activité est certainement en bonne partie responsable de l'évolution des mentalités des parlementaires et de la population. Aujourd'hui, nous pouvons mieux envisager la fin des disparités cantonales relatives à l'accès à l'avortement. Les femmes des cantons les plus conservateurs bénéficieront d'un traitement égal à celui dispensé dans les cantons plus libéraux. La perspective de l'annulation de l'obliga-

tion pour les femmes d'obtenir un second avis médical pour pouvoir avorter est également bienvenue.

Malgré le soulagement lié à cette «victoire», la partie

n'est pas encore gagnée. La menace de référendums plane. L'initiative «Pour la mère et l'enfant» qui demande l'interdiction stricte de l'avortement laisse présager pour les mois à venir une lutte acharnée entre opposant-e-s et partisan-e-s de l'avortement libre. Les campagnes respectives risquent d'être animées et les premiers n'hésiteront pas à exploiter le traditionnel créneau émotionnel.

Or, l'enjeu principal du débat sur l'avortement n'est pas relatif à la question de la valeur intrinsèque de l'embryon comme personne humaine, tel qu'invoquée par les organisations «pro-vie». L'enjeu majeur qui se trouve au cœur du débat sur l'IVG, sous-estimé et souvent occulté, est bien plus fondamental: il s'agit plutôt du questionnement de l'ordre social patriarcal et des rapports inégalitaires entre les sexes qui le caractérisent. C'est par rapport au droit des femmes à l'autodétermination que la population devra se positionner et non pas sur la question de savoir si l'embryon est déjà une personne humaine ou non.

✎